



LA PMI - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE),



**POURQUOI
PAS VOUS ?**



**LA PMI, UN SERVICE GRATUIT
DU DÉPARTEMENT POUR ACCOMPAGNER
LES PARENTS ET LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS**



www.aisne.com



PROFESSION : FAIRE GRANDIR LES TOUT-PETITS

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la **petite enfance** qui accueille à son domicile de manière régulière et rémunérée 1 à 4 enfants.

Il ou elle est agréé(e) par les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil départemental, ce qui garantit qu'il ou elle répond à des critères stricts en matière de **sécurité, d'hygiène** et de **développement de l'enfant**.

L'assistant(e) maternel(le) offre un **mode de garde individualisé et familial**, contribuant au développement harmonieux et à l'épanouissement des enfants tout en étant un partenaire précieux pour les parents.





UNE GRANDE AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Il ou elle organise ses journées, aménage l'espace d'accueil, choisit les activités, tout en respectant le rythme, l'âge des enfants et les attentes des parents.

Grâce à la **formation obligatoire** et continue, l'assistant(e) maternel(le) actualise ses compétences (éveil, alimentation, neurosciences, gestion des émotions...) et peut faire reconnaître son expérience par des diplômes comme le CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance).





DÉMARCHES POUR OBTENIR UN AGRÉMENT

COMMENT ?

- En sollicitant l'agrément auprès du service PMI du Conseil départemental de votre secteur
- En suivant des formations obligatoires : 80h avant le 1^{er} accueil et 40h dans les 5 ans qui suivent.

QUI ?

Toute personne majeure, maîtrisant la langue française (orale et écrite), disposant d'un logement et possédant une attestation d'honorabilité.

OÙ EXERCER ?

- À domicile
 - En Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s
 - À domicile dans le cadre d'une crèche familiale
- Des mesures de sécurité spécifiques sont obligatoires.**



**INSCRIVEZ-VOUS
À UNE RÉUNION
D'INFORMATIONS AUPRÈS
DE VOTRE PMI**

LA PMI, UN SERVICE GRATUIT ET DE PROXIMITÉ

avec plus de **90 professionnels de santé**
et près de **70 lieux de consultation** dans l'Aisne.



NOUS CONTACTER

UTAS de Château-Thierry

1 rue Robert Lecart
02400 Château-Thierry
03 23 83 85 15
pmi-utas-chateau-thierry@aisne.fr

UTAS de La Fère

Place de l'Europe
02800 La Fère
03 23 56 60 48
pmi-utas-lafere@aisne.fr

UTAS de Laon

Forum des 3 gares
1 boulevard de Lyon
BP 7
02002 Laon Cedex
03 23 24 61 02
03 23 24 61 10
pmi-utas-laon@aisne.fr

UTAS de Saint-Quentin

32 boulevard du
Dr Camille Guérin
02315 Saint-Quentin Cedex
03 23 50 37 77
pmi-utas-stquentin@aisne.fr

UTAS de Soissons

7 rue des Francs Boisiers
BP 60036
02202 Soissons Cedex
03 23 76 30 58
pmi-utas-soissons@aisne.fr

UTAS de Thiérache

Site de Guise

128 rue du Curoir
02120 Guise
03 23 05 78 66
pmi-utas-guise@aisne.fr

Site d'Hirson

15 rue de Guise
02500 Hirson
03 23 58 86 91
pmi-utas-hirson@aisne.fr

AISNE.com
LE DÉPARTEMENT



Scannez le QR code
pour plus d'infos

